

**ANNEE 2019**

*Délibération n°*

**20180026**

**SEANCE PUBLIQUE DU 11 AVRIL 2019**

Date de convocation : 5 avril 2019

Date d'affichage : 15 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11  
Pouvoirs : 2  
Nombre de votants : 13

Vote : 13 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

*Adopté à l'unanimité*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 avril 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents* : M. Claude YAOUANC, Président et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ.

*Mmes* Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

*Absent(s) excusé(s)* : Mme Annie UHALDEBORDE, Mme Valérie RÉCART (pouvoir à Mme Chantal BONZON), M. Pierre SORHAITS (pouvoir à Mme Dominique VIGIER), Mme Emmanuelle DALLET, Mme Sophie DELETTRE, M. Philippe BIGOTEAU, M. Michel GOÑY.

*Secrétaire de séance* : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°10 : Compte Administratif 2018  
Budget annexe du Lotissement Ur Geldi**

*M. Paul BAUDRY, Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2019 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif dont les dépenses et les recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2018	Titres émis en 2018	Reprise des antérieurs	Résultat 2018
<b>Fonctionnement</b>	460 000€	0.00€	1 468 171.43€	1 008 171.43€
<b>Investissement</b>	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
<b>Restes à réaliser</b>	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
<b>Total du budget</b>	460 000€	0.00	1 468 171.43€	1 008 171.43€

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 1 008 171.43€

- un déficit de financement de : 0.00€
- un résultat brut de clôture de : 1 008 171.43€
- des restes à réaliser à hauteur de : 0.00€
- un résultat net de clôture de : 1 008 171.43€

**APRES** avoir entendu l'exposé du Président,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le Compte Administratif du budget annexe du Lotissement Ur Geldi dressé par Monsieur le Maire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY**

